

**Commune de**  
**FONTENAY SUR VÈGRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 13 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le treize juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUIILLÉ Guy, M. TURBLIN Vincent, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, , M. CHAUVEAU Didier, Mme DORET Peggy.

**Absents excusés** : Mme GIRAULT Catherine et M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

**Secrétaire de séance** : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 06/06/2017

Date d'affichage : 06/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 09

**AJOUT À L'ORDRE DU JOUR :**

- Devis CHAPRON plan d'eau

**ORDRE DU JOUR**

- Restaurant scolaire : tarifs cantine 2017-2018
- Dissolution du budget CCAS
- Demandes de subventions des associations
- Travaux place de l'église et stationnement
- Elu référent sécurité routière
- Affaires diverses

**DEVIS CHAPRON PLAN D'EAU**  
**(2017-06-01)**

Madame le Maire présente au Conseil municipal un second devis de l'entreprise CHAPRON concernant le curage du plan d'eau et la réalisation d'un terrain de boules pour un montant de 12 557 € H.T. Celui-ci fait suite au premier devis de 19 858.25 € H.T. suscité auprès de l'entreprise CHAPRON en 2015 qui comprenait une scarification et une remise en état des chemins.

Le Conseil municipal a décidé de retirer ces deux travaux.

Le Conseil municipal approuve le second devis de l'entreprise CHAPRON pour un montant de 12 557 € H.T et autorise Madame le Maire à faire la demande de subvention FST.

**RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2017-2018**  
**(2017-06-02)**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération de la Communauté de Communes LBN qui fixe le prix de vente des repas fournis par la cuisine centrale au tarif de 4.32 € le repas enfant et 4.93 € le repas adulte.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire à 3.30 € le repas enfant.

La commune participe ainsi au prix du repas enfant résidant à Fontenay pour un montant de 1.02 €.

Ces tarifs sont applicables dès la rentrée 2017-2018.

**DISSOLUTION DU BUDGET CCAS**  
**(2017-06-03)**

Madame le Maire expose une nouvelle fois au Conseil municipal qu'à la suite du rendez-vous avec le percepteur du 20 Mars 2017, celui-ci a émis l'hypothèse de dissoudre le budget CCAS étant donné que celui-ci est approvisionné par la commune et que cela engendre des manipulations administratives qui peuvent être évitées.

Une commission du CCAS sera chargée d'examiner les demandes d'aide, comme ce qui se fait déjà actuellement, et par la suite le conseil municipal validera les propositions de la commission, en conservant l'anonymat des dossiers.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la dissolution du budget CCAS.

**SUBVENTIONS 2017**  
**(2017-06-04)**

Comité des Fêtes	180 €
Coopérative scolaire Fontenay	340 €
Association Ennemis des cultures Fontenay	50 €
Association des retraités Fontenaysiens	180 €
La Chantenaysienne	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau formulaire est à remplir par les associations pour faire leur demande de subvention.

**TRAVAUX PLACE DE L'EGLISE ET STATIONNEMENT**  
**(2017-06-05)**

Madame le Maire présente un nouveau devis de l'entreprise CHAPRON d'un montant de 13 383,40 € H.T. concernant l'aménagement de voirie de la place de l'église.  
Le Conseil municipal a décidé d'apporter des modifications au premier devis qui avait été fourni par l'entreprise CHAPRON en 2016 dont le montant était de 13 152 € H.T.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le mur situé place de l'église, permettant d'éviter les stationnements gênants, est commencé. L'agent communal étant absent, le Conseil municipal décide de prendre l'artisan local, qui est l'entreprise Guy RUILLE pour terminer ces travaux. Celle-ci nous facturera la main d'œuvre uniquement.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a fait appel à un chargé de mission de la DDT qui donnera un avis consultatif sur l'aménagement du bourg, et plus particulièrement concernant la circulation et le stationnement rue des Lavandières, rue de la Forge, place Saint Philibert et place de l'église afin d'en améliorer la sécurité.

**ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE**  
**(2017-06-06)**

Madame le maire explique au Conseil municipal que celui-ci doit nommer un référent sécurité routière suite à un courrier de la Préfecture qui expose le bilan déplorable des accidents de la route en Sarthe depuis 2 ans.

Le Conseil municipal décide de nommer Guy RUILLE comme élu référent sécurité routière.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Madame le Maire explique au Conseil municipal que la rédaction d'un document unique est obligatoire dans les collectivités. Il concerne la sécurité des employés de la commune. Un devis de 1 407,25 € a été signé et une demande de subvention a été envoyée auprès du Centre de gestion.
- Repas de l'association des Retraités Fontenaysiens : maire et adjoints conviés
- Ecole : réflexion sur l'arrêt des TAP et le retour à la semaine de 4 jours. La décision sera prise pour la rentrée 2018-2019
- Tours de garde des élections législatives
- Remplacement agent communal durant son absence

La séance est levée à 22h35